

fonctions celle d'ouvrir des négociations. Il importe également que les négociateurs eux-mêmes tiennent compte de la résolution du 29 novembre et du rapport du médiateur, aussi bien que de la situation qui existe en Palestine sous le régime de la trêve.

Autres propositions

M. Semen K. Tsarapkin (URSS) a suggéré que les troupes et le personnel militaire étrangers soient retirés entièrement de Palestine. Le délégué soviétique a rejeté le rapport Bernadotte, y voyant une nouvelle tentative pour imposer une solution favorable aux « aspirations commerciales et impérialistes de l'Angleterre et des États Unis ». M. Tsarapkin considère comme seule raisonnable et juste la résolution antérieure de l'Assemblée quant au partage de la Palestine.

D'autres propositions ont été présentées par la Pologne, la Colombie, le Guatemala, l'Australie et la Syrie. La Syrie proposait l'établissement d'un gouvernement unique sur une base cantonale ou fédérale. La

Pologne demandait le retrait des forces étrangères, des négociations directes, un règlement à la fois conforme à la résolution de l'Assemblée sur le partage et au plan du médiateur, et l'admission d'Israël dans l'Organisation des Nations Unies. Le Guatemala n'aurait voulu pour base de règlement que le plan de partage établi par l'Assemblée, et favorisait l'admission de l'État d'Israël dans l'Organisation. La Colombie proposait une Commission de conciliation comprenant cinq membres de la Cour internationale de Justice, qui effectuerait un règlement final au moyen de négociations directes ou indirectes ayant pour base le plan de partage de l'an dernier et les propositions du médiateur. L'Australie favorisait l'admission de l'État d'Israël dans l'Organisation ainsi que des négociations directes ou indirectes ayant pour point de départ la résolution de l'Assemblée adoptée en novembre 1947.

La Commission des questions politiques a désigné un groupe d'étude qui se chargera d'examiner ces divers projets de résolution.

La Petite Assemblée

La Commission *ad hoc* des questions politiques a décidé le 20 novembre de proroger le mandat de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale (la « Petite Assemblée ») pour une autre année, à titre d'essai. Il a été reconnu à la quasi-unanimité qu'un tel organisme subsidiaire était nécessaire pour aider l'Assemblée à assurer la paix et la coopération entre les peuples. Le délégué australien a déclaré cependant qu'il n'était pas très certain que le temps et l'énergie consacrés à la Commission fussent entièrement justifiés, les États de l'Europe orientale refusant d'en faire partie. Le représentant de la République Dominicaine a également souligné que l'absence de ces États avait

sensiblement diminué l'utilité de la Commission intérimaire. La délégation de l'Inde a proposé que la Commission intérimaire soit remplacée par une ou plusieurs sous-commissions que l'Assemblée générale chargerait expressément de résoudre certains problèmes. Cette proposition n'a reçu que très peu d'appui. L'URSS et d'autres États de l'Europe orientale ont soutenu que rien dans la Charte ne justifiait l'existence de cette Commission, qu'elle avait été créée afin de circonvenir le Conseil de sécurité et d'éviter la règle de l'unanimité, et que ses conclusions n'avaient aucune valeur. Lorsque la question a été mise aux voix, quarante-quatre nations se sont prononcées en faveur du maintien